

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1 Juin 2022

Tennis Club de Seyssins
10 rue Joseph Moutin
38180 Seyssins

Le premier juin deux mille vingt deux, à 19h50, les membres de l'association du Tennis Club de Seyssins se sont réunis au siège social en Assemblée Générale extraordinaire sur convocation de la Présidente Anne Munchenbach.

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent Procès-verbal. 47 adhérents étaient présents ou représentés. 5 anciens adhérents ou personnes intéressées par le projet du club étaient présents en tant qu'invités.

Cette assemblée générale s'est tenue en présence de :

Monsieur Loick Ferrucci : adjoint aux sports de la ville de Seyssins
Monsieur Fabien Mary : directeur des sports de la ville de Seyssins
Monsieur Marcel Cenatiempo : secrétaire général du comité départemental de tennis de l'Isère représentant Monsieur Michel Amat président du comité et monsieur Guy Zunarelli, vice-président de la ligue Auvergne Rhône Alpes de tennis, chargé du développement des clubs.

Après avoir présenté les membres du comité de direction à l'Assemblée,

Mélanie Vallois : trésorière
Philippe Bingert : vice trésorier
Amandine Kowalski : secrétaire
Olivier Rostaing : secrétaire adjoint
Matthieu Burnier : projet club
Estelle Maillet-Contoz : intendance

La présidente rappelle l'ordre du jour de cette Assemblée Générale extraordinaire.

1. Présentation du projet du club
2. Situation financière de l'association
3. Business plan et financement
4. Autorisation de demande de soutiens financiers auprès de la fédération FFT, de la région du département notamment
5. Autorisation pour solliciter un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne

6. Évolution des statuts de l'association

1. Présentation du projet club

Matthieu Burnier et Anne Munchenbach déroulent ensuite la présente jointe en annexe du présent procès verbal, et accessibles sur le site internet du club à la page tc-seyssins.fr/age.

En Octobre 2020 le Tennis Club de Seyssins a réorienté son projet de développement en abandonnant la demande de courts couverts, et en développant un club convivial, sportif et familial d'extérieur, proposant des infrastructures à la hauteur du site.

Cette nouvelle orientation a été présentée à la mairie de Seyssins qui a en approuvé le principe. Le projet comportait alors les éléments essentiels suivant :

- Eclairage du court Numéro 6, réalisé par la mairie en 2021
- Réfection de l'éclairage des courts 1 à 4
- Réfection du club house, notamment des sanitaires et douches en prévoyant un accès direct par l'extérieur et PMR.
- Construction de deux terrains de Padel sur le court numéro 5, suppression de la rampe PMR, réaménagement de l'accès PMR depuis l'extérieur, et réaménagement de la terrasse de convivialité d'entrée.

La construction de pistes de padel permettra d'élargir l'offre proposée, de toucher de plus larges publics (familles, pratiquants d'autres sports, notamment sports co, plus anciens), de renforcer la convivialité du club. Le padel est pratiqué le plus souvent de façon libre, sans adhésion, tendance que nous observons aussi pour le tennis.

Il est précisé que nous pensons essentiellement proposer le padel en location horaire, notamment dans les premières années. Pour les adhérents du TCS, il n'y aura pas de modification des tarifs tennis, et des facilités d'accès au padel, qui restent à définir, seront proposées.

La réfection des éclairages des courts 1 à 4 consiste à utiliser les 4 mâts pour chaque court, 1 ou 2 projecteurs par mât pour obtenir un éclairage homogène, > 600 lux et conforme aux réglementations de la FFT. Les projecteurs utilisent la technologie led de meilleure durée de vie pour une consommation énergétique diminuée.

Les montants TTC de ces investissements sont évalués à 10 k€ pour l'éclairage de chaque court et de 100 k€ pour la pose des 2 pistes de Padel, incluant leur éclairage, le contrôle d'accès et le système de location de raquettes.

Les subventions possibles sont de 20% de la région et de 30 % du département sur les travaux réalisés ainsi que de 12k€ de la FFT pour les pistes de padel.

2. Situation financière de l'association

Les comptes des trois derniers exercices de l'association ont été certifiés par Dominique Séon, expert comptable du cabinet Agori.

Le règlement judiciaire, pour lequel il restait 2 annuités à payer a été soldé, la notification finale du tribunal de commerce sera officielle dans les jours à venir.

Le total du bilan de 2020-2021 est de 45108 € pour un résultat d'exploitation de 22 278 €, en progression notable par rapport aux années antérieures. La prévision pour la fin d'exercice 2021-2022 est de 50 000€ de bilan total pour un résultat de 6000 € (incluant le solde du règlement judiciaire)

Le budget de l'année 2022-2023, à structure constante propose un bilan à 60 000€ pour un résultat de 6000 €. Ce budget prend en compte une équipe pédagogique constituée de Kylian, directeur sportif, un autre DE à temps plein, ainsi que Gaspard Battois qui va préparer en alternance une mention complémentaire de développement de club sportif.

3. Financement du projet club

Ce projet est mené en partenariat avec la ville de Seyssins. Dans ce cadre, la mairie prend en charge le permis de construire ainsi que les travaux de terrassement et le réaménagement de l'accès PMR du club.

Le club prend en charge l'installations de pistes de padel et la réfection des éclairages des courts 1 à 4.

Le business plan concernant l'exploitation des padel a été élaboré en prenant en compte l'offre actuelle, les tarifs pratiqués et les taux de remplissage des installations existantes. Nous avons appliqué des coefficients prenant en compte les aléas météo (pluie, températures trop basses).

De plus nous avons valorisé des tournois de padel qui seront organisés par le club. Le total des recettes se situe dans une fourchette 29,3 k€ - 36,6 k€. Les dépenses annuelles d'entretien et d'assurance sont estimées à 3 k€

Pour financer la totalité du projet côté club, dont le montant s'élève TTC à 140 k€, il est prévu de contracter un prêt de 120 k€ à 150 k€ auprès de la Caisse d'Épargne des Alpes.

Les subventions de 50% des dépenses réellement effectuées et des 12k€ de la FFT, sont à inclure dans le raisonnement.

Pour garantir ce prêt, la mairie de Seyssins se porte caution de 50% du montant et la caisse d'Épargne prévoira une caution interne.

Les garanties complémentaires, en cours d'élaboration avec la mairie sont la signature d'un bail emphytéotique et l'engagement de la mairie, statué par une délibération du conseil municipal pour engager les travaux de terrassement préalables à l'installation des padel.

Avant le vote des résolutions, Loick Ferrucci, adjoint au sports de la ville de Seyssins intervient pour apporter son soutien au projet. Il explique que les priorités de la ville de Seyssins (améliorations énergétiques) n'étaient pas compatibles dans les délais avec les

besoins du club. Le travail en commun a permis d'aboutir à ce projet porteur pour le club et pour la ville de Seyssins

Un débat avec les adhérents a lieu. Sont notamment évoqués :

- l'accès aux courts pendant les travaux. Celui-ci restera possible
- la possibilité d'une adhésion padel, les avantages pour les adhérents actuels. Ces sujets ne sont pas tranchés et feront l'objet de réflexions en concertation avec les adhérents
- la possibilité de contracter un prêt auprès d'une autre banque que la caisse d'Épargne des Alpes

4. Vote des résolutions

Première résolution

Anne Munchenbach, présidente soumet au vote de l'assemblée générale le principe de mettre en oeuvre le projet du club tel qu'il a été présenté, notamment l'installation de deux pistes de padel et la réfection des éclairages des courts 1 à 4

Cette résolution a été votée à l'unanimité des 47 adhérents présents ou représentés.

Deuxième résolution

Anne Munchenbach, présidente, soumet au vote l'autorisation à rechercher des soutiens financiers y compris auprès de la Région, du département et de la Fédération Française de Tennis

Cette résolution a été votée à l'unanimité des 47 adhérents présents ou représentés.

Troisième résolution

Anne Munchenbach, présidente, soumet au vote le principe d'un emprunt de 150 000 € maximum, remboursable sur une durée de 20 ans maximum, au meilleur taux. auprès de la banque Caisse d'Épargne qui a été sollicitée pour un prêt bancaire.

Cette résolution a été votée à l'unanimité des 47 adhérents présents ou représentés.

5. Évolution des statuts du club

Anne Munchenbach présente l'évolution des statuts du club, disponibles en annexe et sur le site du TCS à l'adresse tc-seyssins.fr/age .

Ceux-ci sont réécrits pour une meilleure cohérence avec les statuts de la FFT, fédération sportive à laquelle adhère le TCS.

Les évolutions notables sont les suivantes :

- le comité de direction comprend au moins 5 membres (au lieu de 6)
- les convocations aux AG peuvent être faites par mail
- les outils numériques peuvent être utilisés en lieu et place de documents papier
- ajout de la mention

“Le comité de direction dispose du pouvoir de refuser l'adhésion à tout candidat qui aurait antérieurement fait l'objet d'une procédure d'exclusion ou qui aurait dans le passé porté atteinte à l'intérêt social de l'association. De la même manière le comité de direction dispose du pouvoir de refuser l'adhésion à tout candidat qui pourrait faire courir un risque d'atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.”

quatrième résolution : adoption des nouveaux statuts

Anne Munchenbach, présidente, met au vote de l'assemblée générale extraordinaire l'adoption des nouveaux statuts

Cette résolution a été votée à l'unanimité des 47 adhérents présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h45

A Seyssins le 1er juin 2022

Le président de séance



Anne Munchenbach

Le secrétaire de séance



Olivier Rostaing